

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

09 décembre 2025

Date d'Affichage

23 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures trente,
le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Étaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL,
Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON (arrivée à 22h05), Laëtitia
DUBOSCQ, Annick PLANTEGENEST, Pauline BOSCHER, Stéphane
LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE
BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY.

Était absent excusé et représenté : M. Yohann GARREAU qui donne pouvoir à
M. Stéphane LECHANOINE

Madame Anne-Marie RABEC remplit les fonctions de secrétaire.

**OBJET : DÉLIBÉRATION 2025 - N°12/03 : TONTE DES TERRAINS DU STADE
CÉDRIC LEPLEY**

Madame le Maire rappelle que la commune de St Clair sur l'Elle a récupéré le stade et
ses équipements au 1^{er} septembre 2025 ainsi que le contrat tonte. Celui-ci arrive à
échéance au 31 décembre 2025. Il est donc nécessaire de signer une nouvelle
prestation. Un devis a été demandé à l'entreprise TSE qui effectue actuellement la
tonte des terrains du stade. Le devis s'élève à 10 600 € HT soit 12 720 € TTC pour 1 an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de l'entreprise TSE pour un montant de 10 600 € HT soit 12 720
€ TTC
- Autorise Madame le Maire à signer le devis et tous documents afférents au
dossier.

Ainsi délibéré à Saint-Clair-sur-l'Elle, les jour mois et an susdits.

Le secrétaire de séance Anne-Marie RABEC	Pour extrait conforme Le Maire Maryvonne RAIMBEAULT
	 